

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	Présents	Qui ont pris part à la délibération
30	25	29
Date de la convocation		
21/03/2024		
Date d'affichage		
21/03/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 04 avril (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), PION Eric (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (ST PRIEST LA ROCHE), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** MONTEL Fabienne (Régny) donne pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** FOURNEL Béatrice (Machézal), PRAST Lionel (St Just la Pendue)

**Délibération 2024-023-CC**

**Objet : Affectation du résultat Budget assainissement 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240404-2024-023-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024  
Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

## Délibération 2024-023-CC

### Objet Affectation du résultat Budget assainissement 2023

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 189.51
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	596.92
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 786.43</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	11 768.89
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-4 497.61
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>1 786.43</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	1 786.43
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2023 du budget Assainissement.

**Vote : POUR 29 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 04/04/2024

Le secrétaire de séance,

**Jean-François NEYRAND**



Le Président,

**Jean-Raul CABITAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-244200630-20240404-2024-023-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024  
Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay  
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr